

CORRESPONDANCE DE ROME.

Nous sommes heureux de vous faire connaître une nouvelle qui réjouira tous les enfants de Marie ! c'est l'inscription de l'image de N. Dame du Sacré Cœur sur la liste des Madones vénérées officiellement dans la Ville sainte.

Les vrais Romains ont deux dévotions qui priment toutes les autres : il *Santissimo* et la *Madonna*. Malgré les malheurs des temps, ils ont conservé pour le Très Saint Sacrement et pour la Très Sainte Vierge le culte que leur avaient légué leurs pères. Jour et nuit la Divine Hostie est exposée dans l'une des églises de Rome ; chaque jour aussi, l'une des images miraculeuses de Marie est présentée à la vénération des fidèles.

Quand les missionnaires du Sacré-Cœur d'Issoudun vinrent s'établir à Rome, ils apportèrent avec eux l'image de N. D. du Sacré-Cœur, appelée à juste titre l'espérance des désespérés, *spes desperantium*, et ils l'exposèrent dans leur église de la place Navone. Les fidèles ne tardèrent pas à l'invoquer et ils ne furent pas déçus dans leur espérance : des grâces nombreuses vinrent augmenter leur confiance dans l'intercession de la Sainte Vierge, invoquée sous ce titre, et voilà qu'un acte du Cardinal Vicaire a donné un nouveau et bien précieux stimulant à leur dévotion. Par un décret en date du 1^{er} Juillet, il a placé l'image de N. D. du Sacré-Cœur au nombre des plus vénérables de la ville sainte et a fixé au 24 de chaque mois le jour de la station spéciale de prières à faire à son autel.

Nous avons l'espoir d'insérer bientôt quelques nouveaux noms dans notre martyrologe franciscain ; dernièrement, le Souverain Pontife signait le décret d'introduction de la cause du Vénérable Père Modestino de Jésus et Marie, Frère Mineur Alcantarin, mort à Naples en 1854, en odeur de sainteté, et le 7 Juillet dernier, la Sacrée Congrégation, la Vénérable Marie Crocefissa des cinq plaies de Notre Seigneur.

Un décret de la Sacrée Congrégation des Rites confirme le culte rendu de temps immémorial au pape Adrien III. Un autre décret approuvé par le Saint Père consacre solennellement à la Sainte Vierge tout l'État libre du Congo avec les quarante millions d'âmes confiées aux soins des missionnaires Belges.

Le Sacré Collège a perdu dernièrement un de ses membres, dans la personne du cardinal Haynald. Né en 1816, il fut préconisé archevêque de Kolocza, en 1867.

Dans le consistoire du 12 Mai 1879 le Souverain Pontife, Léon XIII lui conférait la dignité cardinalice, avec le titre de Ste. Marie des Anges. Le cardinal Haynald appartenait aux diverses Congrégations de la Propagande, de l'Index, des Indulgences, des Saintes Reliques et des Études.